



Paris, le 23 octobre 2013

Signature du protocole 2013-2015 : Garantir l'unité de la DGAC dans la Fonction Publique d'Etat

Monsieur le Ministre,

A l'issue d'un processus de concertation de ses 3 syndicats (SNPACM, SNNA et SNICAC) représentant tous les corps, FO, 3^{ème} force syndicale de la DGAC, a décidé de signer le protocole social 2013/2015.

Ce protocole a été négocié dans un contexte européen, économique (baisse du trafic aérien) et budgétaire (2 gels du budget opérés en 2013 et niveau d'endettement très élevé) particulièrement difficile pour la DGAC. Les baisses d'effectifs imposées par le gouvernement, dans le cadre de la MAP, ont pour conséquence directe des restructurations, fermetures de services et évolutions de fonctionnement qui demanderont aux personnels des efforts d'adaptation sans précédent.

Au sein de ce protocole, FO a fait inscrire des garanties sociales, indemnitaires, statutaires. Il n'y aura aucune mobilité forcée pour la plupart des personnels des services restructurés et une gestion prioritaire et humaine des réaffectations dans le cas des fermetures. FO veillera à ce que les engagements pris soient respectés.

Alors même que le régime indemnitaire des personnels techniques de la DGAC et la valeur du point d'indice sont gelés depuis 2010, FO a obtenu des avancées statutaires et une revalorisation indemnitaire minimale.

Les mesures sociales sont équitables entre les corps, ce qui n'a pas toujours été le cas par le passé, et ont reçu l'aval du Budget et de la Fonction Publique.

Face aux surenchères corporatistes, FO appose sa signature en se préoccupant d'abord de l'unité et de la cohésion de la DGAC ainsi que de l'intérêt général de tous les personnels.

Avec la validation de cet accord, le gouvernement s'engage à mettre en œuvre les mesures d'accompagnement et les avancées sociales inscrites dans le texte.



FO déplore que les personnels soient toujours en attente de mesures issues de précédents accords (accès aux emplois fonctionnels, grille indiciaire TSEEAC,...) et de mesures de gestion courante (avancement, NBI,...) qui sont toujours bloquées au guichet unique Fonction Publique/ Budget ou dans les circuits de signature.

FO souhaite que le ministère veille au déblocage rapide de ces mesures attendues depuis trop longtemps et à faciliter la mise en œuvre de l'accompagnement social de ce protocole que nous validons aujourd'hui.

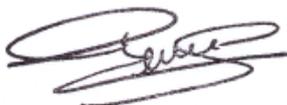
Enfin, FO considère que cet accord permettra de garantir d'une part, l'unité et la pérennité de la DGAC au sein de la Fonction publique d'Etat et, d'autre part, les statuts des personnels DGAC et Equipement qui sont menacés par le projet de ciel unique SES2+ et les demandes libérales irréalistes dans un secteur de l'aérien en pleine crise économique.

Sur le plan européen, FO sera particulièrement vigilant sur 2 sujets essentiels pour les personnels :

- le projet de règlement SES2+ : avec l'ETF, FO continuera à s'opposer à certaines mesures dogmatiques comme la séparation structurelle opérateur/régulateur ou la mise en concurrence des services annexes (CNS, information aéronautique, météo...).
- le plan européen de performances navigation aérienne pour 2015/2019 : FO s'opposera aux baisses de redevances souhaitées par la Commission Européenne car, dans le contexte actuel, elles étrangleraient les prestataires de service de navigation aérienne et auraient des conséquences directes sur la qualité du service et la sécurité.

FO attend du gouvernement un soutien ferme et déterminé pour permettre à la DGAC de rester en Europe et dans le monde une administration exemplaire au service du transport aérien.

Pour le SNPACM-FO



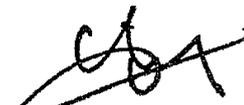
Didier PENNES

Pour le SNNA-FO



Thierry MOROT

Pour le SNICAC-FO



Olivier RICHARD

